



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la restauration- rénovation et l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville

(Du 24 septembre 2014)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 12 novembre 2013, nous présentions à votre Autorité le rapport d'information concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement pour la période 2014-2017. Sous la rubrique Urbanisme, figure notamment l'intitulé « Hôtel de Ville » et un montant de crédit de 2'850'000 francs.

En cette année qui marque le 800^{ème} anniversaire de la Charte de franchises, notre Conseil propose de mettre en valeur cet important édifice historique qui joue un rôle clé dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de notre Ville. Après finalisation du programme des travaux, c'est un montant 3'360'000 francs qui est sollicité auprès de votre Autorité. Le présent rapport a pour objet de vous renseigner sur ce crédit à travers l'historique de ce noble représentant de nos institutions, les travaux qui seront engagés ainsi que sur les aspects financiers, calendaires et organisationnels.

1. Historique

« Après 250 ans, l'Hôtel de la Ville de Neuchâtel retrouve sa jeunesse grâce à un nouveau procédé ». Voilà le titre paru le jeudi 17 juillet 1969, dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel, en marge d'un article à ce sujet. Contrairement aux affirmations du journaliste de l'époque, la construction de l'édifice a débuté en 1784 et non en 1719. Il fut inauguré le 13 septembre 1790.

En effet, c'est le 3 juillet 1784 que fut posée la première pierre du bâtiment, construit grâce aux largesses de David de Pury, décédé avant l'achèvement des travaux. Le projet de l'architecte des Menus-Plaisirs de Louis XVI, Pierre-Adrien Pâris¹, remplace celui élaboré par le trop fameux architecte Claude-Nicolas Ledoux², jugé trop grandiose, mal adapté au climat et d'une esthétique très hardie. Néanmoins, Pâris se désintéressa de la construction, après que son projet ait été modifié au niveau des voûtes du rez-de-chaussée et des plafonds du premier étage. Le 31 mai 1785, le comité de construction de l'Hôtel de Ville, après avoir discuté de la construction de voûtes fortes au rez-de-chaussée et de la hauteur de la grande salle, émit l'opinion que « *à part ces deux objets [...] la direction d'un architecte serait désormais superflue*³ ».

Pour permettre la construction de l'Hôtel de Ville, il a fallu, en 1783, démolir la porte de l'Hôpital, ainsi que les bâtiments vétustes du vieil Hôpital, remplacés 5 ans plus tôt, toujours grâce à la générosité de David de Pury, par un nouvel Hôpital qui abrite aujourd'hui l'Hôtel communal aux numéros 2 et 4 du faubourg de l'Hôpital.

Le nombre important d'artisans et d'artistes qui ont été appelés à la réalisation des aménagements et décors intérieurs, a renchéri les coûts et prolongé les délais. Ce qui explique les six années de construction.

¹Architecte né à Besançon en 1745 et mort dans sa ville natale en 1819. En 1777, il est membre de l'Académie Royale d'Architecture, l'année suivante il est nommé dessinateur de la chambre et du cabinet du roi au département des Menus-Plaisirs. En 1790, il devient architecte de l'Assemblée Nationale. Il a dessiné 85 projets d'architecture, dont 54 seront réalisés (les prisons royales de Chalon, l'hôtel de l'Intendance à Dijon, un projet de reconstruction de Versailles,...).

²Architecte et urbaniste français, très actif de la fin de l'Ancien Régime, il fut l'un des principaux créateurs du style néoclassique, connu dans nos contrées pour être l'architecte de la saline royale d'Arc-et-Senans en France voisine.

³Archives de la Ville de Neuchâtel : manuels du Conseil de ville. Procès-verbal, page 21, sur la composition du comité de construction, présidé par Jean-Frédéric de Montmollin.

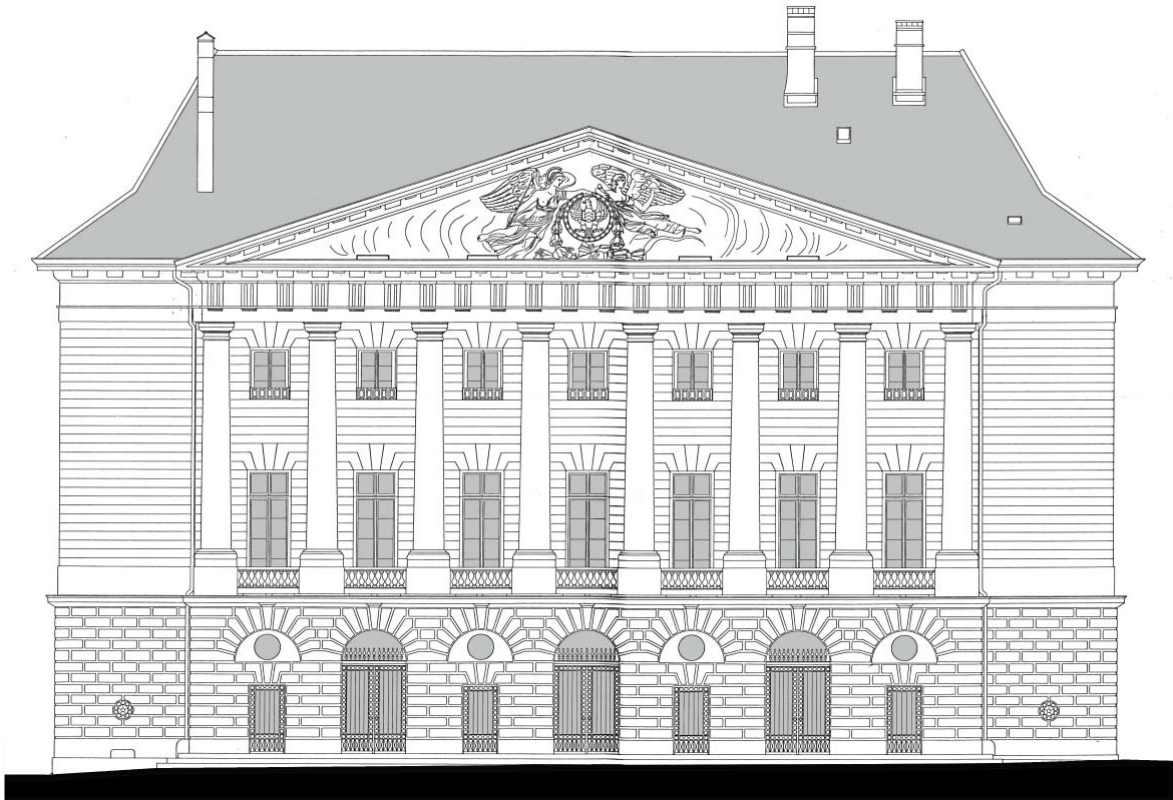


Figure 1. Élévation Est

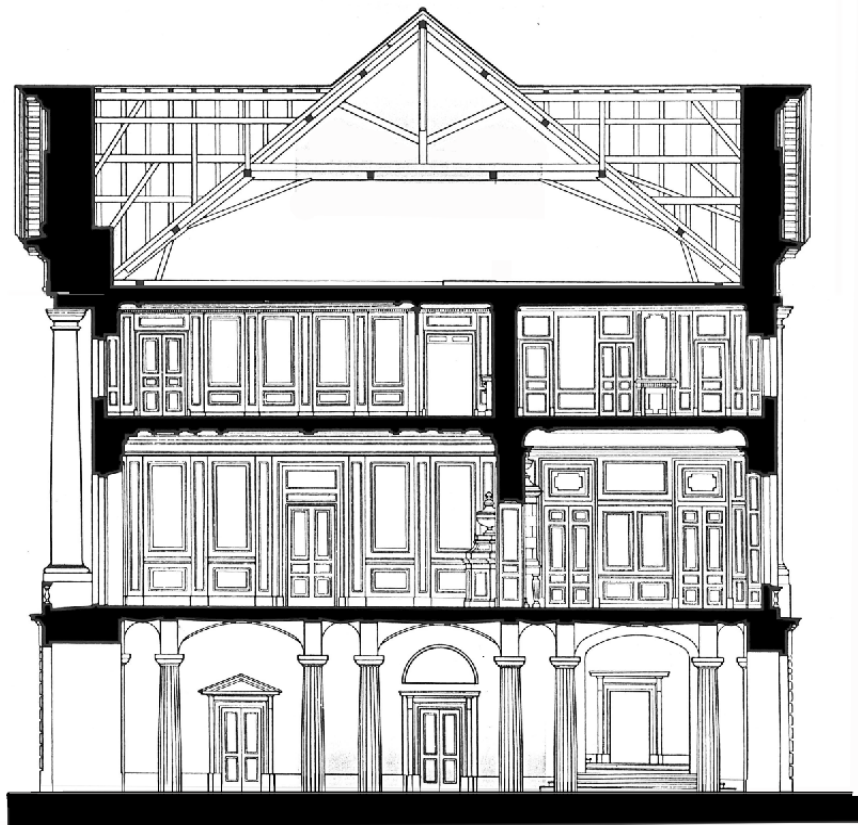


Figure 2. Coupe Est-Ouest

Depuis son inauguration, nous n'avons pas trouvé mention de campagne importante d'entretien. Nous pouvons penser que c'est seulement en 1969 que l'enveloppe de l'édifice reçoit sa première grande restauration.



Figure 3. Façade avant travaux



Figure 4. Façade après travaux. Situation que nous devrions retrouver avec le crédit sollicité

Il est à noter que ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit à l'appui d'un rapport à votre Autorité, mais de plusieurs crédits de construction. En effet, le 11 novembre 1968, notre Conseil proposait à votre Autorité, dans le cadre du budget 1969, de lui accorder un crédit de construction devant servir aux travaux d'une première étape :

« Pour la première fois, nous vous proposons de nous accorder un budget de construction qui, se montant pour 1969 à 350'000 francs, nous permettra de nous adapter avec plus de souplesse aux exigences d'une exploitation normale. Nous devons souvent être en mesure de faire face sur-le-champ aux réfections que l'on espérait différer, notamment les réfections de toitures, pour ne pas surcharger excessivement les finances de la Ville et qui, pour des raisons impérieuses, s'avèrent soudainement urgentes. La marge de manœuvre que le budget de construction représente pour nous, nous aidera ainsi à servir plus efficacement les intérêts de la Ville⁴». C'est donc une somme de 350'000 francs qui a été allouée. Il est intéressant de relever que c'est toujours la même somme qui est inscrite au budget 2014, soit 45 ans plus tard.

Finalement, le 3 novembre 1969, un dernier crédit de 525'000 francs est sollicité par l'intermédiaire de ce mécanisme afin de poursuivre et terminer l'intervention.

Ces crédits ont permis de restaurer les façades, qui ont été sablées grâce à un procédé révolutionnaire pour l'époque, mais qui n'est plus utilisé depuis, car trop agressif. La pierre, les constituants ainsi que les ornements ont été nettoyés, changés et/ou restaurés. La toiture et les ferblanteries ont été refaites. Les fenêtres ont été repeintes.

Globalement, au niveau de l'enveloppe, nous proposons de refaire les mêmes travaux. Néanmoins, nous n'allons pas devoir effectuer de lourdes interventions au niveau de la pierre, puisque l'intervention effectuée en 1969 a été faite en « profondeur » et que cette dernière a, semble-t-il, bien résisté à l'usure du temps.

⁴Procès verbal de la séance du 11 novembre 1968, pages 119 et 120.

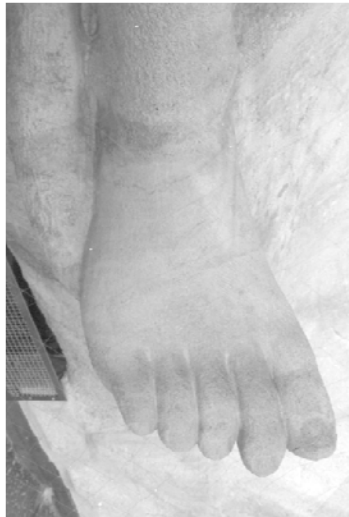


Figure 5. Tête de Minerve. Avant-après

Figure 6. Pied de Minerve. Avant-après

Figure 7 Minerve. Avant-après

En 1987, pour fêter le bicentenaire du bâtiment, votre Autorité nous octroyait un crédit de 945'000 francs pour la restauration du péristyle de l'Hôtel de Ville. Les travaux ont été achevés pour les festivités.

La deuxième page du rapport ci-après, qui en compte quatre avec l'arrêté, nous renseigne sur les travaux effectués. C'est la somme de 943'521 francs qui a été finalement investie.

Travaux à entreprendre

Le rez-de-chausée en forme de T est pourvu de vingt-huit colonnes doriques supportant les voûtes en «bonnet de prêtre». Le sol est constitué d'un dallage monumental en pierre de la Molière pour la partie centrale et en pierre d'Hauterive sur les côtés.

A la suite des sondages effectués, il apparaît que la pierre de la Molière est complètement abîmée et doit être remplacée. Il est possible que certaines dalles en pierre d'Hauterive puissent être récupérées, rescisées et reposées. Un relevé complet du sol a été fait afin de reconstituer fidèlement le dessin original que nous entendons sauvegarder et mettre en valeur.

Nous nous proposons de fermer le péristyle par un vitrage, non miroitant, isolant, posé dans les voûtes des façades du rez-de-chaussée. En effet, cet endroit privilégié est actuellement exposé au bruit et aux courants d'air, ce qui le rend inutilisable.

Les deux entrées est et ouest seront dotées de portes automatiques vitrées. Ce nouveau volume sera tempéré par un chauffage au sol et un éclairage bien intégré au site est prévu.

Financement et coût

L'Hôtel de Ville étant classé sur les plans national et cantonal, nous pourrions bénéficier de subventions atteignant au minimum 25% de la dépense.

L'estimation du coût des travaux s'établit comme suit:

	Fr.
— installation de chantier	15 000.—
— maçonnerie	40 000.—
— échafaudage	15 000.—
— sablage du roc	90 000.—
— taille de pierre (sol)	300 000.—
— serrurerie	110 000.—
— installation électrique et lustrerie	130 000.—
— installations sanitaires (grille de sol)	25 000.—
— installation du chauffage par le sol	60 000.—
— menuiserie	20 000.—
— imprégnation de la pierre	10 000.—
— peinture	80 000.—
— divers et imprévus	50 000.—
Total	945 000.—

Figure 8. Page 2 du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la restauration du péristyle de l'Hôtel de Ville (21 octobre 1987)

Dans le détail, le sol en pierre a été démonté et remonté afin d'y installer un chauffage par le sol. Les colonnes furent ravalées, rejointoyées et le plafond repeint. C'est également à cette occasion que les premiers vitrages isolants ont été posés et que des portes automatiques ont remplacé les anciennes portes en bois.

Il a également été procédé à la réalisation de w.-c. pour les personnes à mobilité réduite et à l'installation d'un coin cuisine.

En 1997, suite à la motion n° 222 de M. André Calame concernant l'acoustique de la salle du Conseil général, notre Conseil, dans un rapport d'information, proposait à votre Autorité quelques mesures simples, afin d'en améliorer le confort acoustique. C'est à cette occasion que la disposition des tables, donc des groupes, a été revue et que la configuration actuelle en hémicycle a été adoptée. Ce changement s'est accompagné de la pose de rideaux devant les fenêtres et du renouvellement du matériel de diffusion acoustique (haut-parleurs et microphones).

2. Descriptif des travaux

Les travaux peuvent être divisés en deux catégories, soit extérieurs et intérieurs. L'intervention extérieure sera consacrée au nettoyage et au remplacement des pierres les plus endommagées des façades, au changement des fenêtres, ainsi qu'à un entretien de la toiture et des ferblanteries. Certaines cheminées seront également traitées pour en assurer l'étanchéité et la statique. Il sera également procédé au traitement de l'accès actuel au bâtiment. Enfin, pour permettre la mise en valeur du bâtiment dans le paysage nocturne, un concept lumière a été prévu.

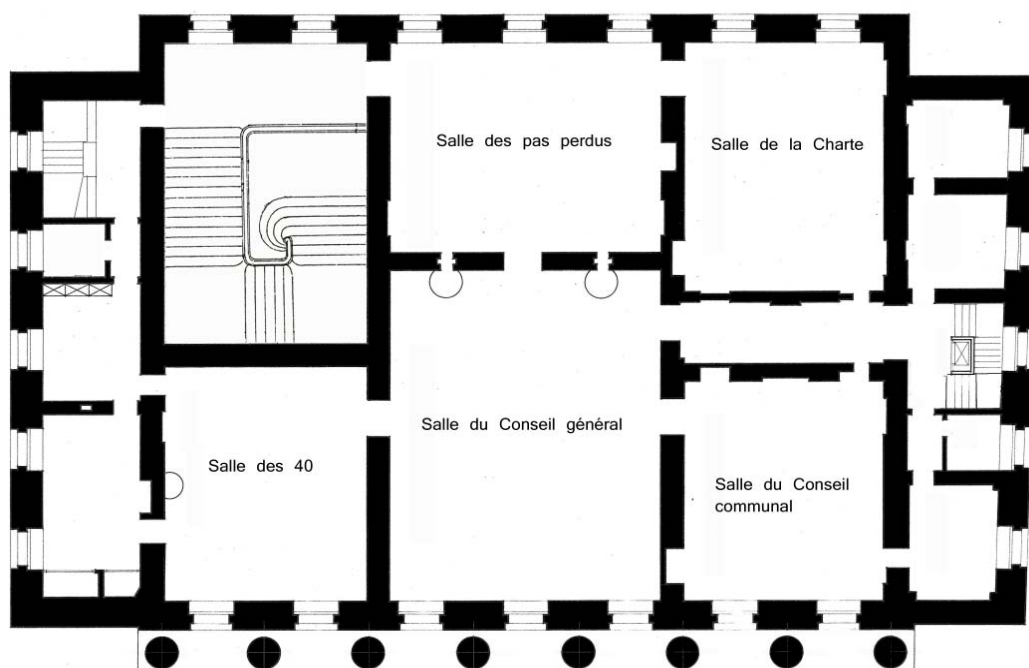


Figure 9. Plan actuel de l'étage 1

Concernant l'intérieur, ce sont les salles du Conseil général, du Conseil communal, de la Charte, des 40, des Pas perdus, ainsi que le péristyle et la grande cage d'escalier qui seront restaurés. Une attention sera apportée à l'installation de moyens adaptés en termes d'éclairage, d'accès et de diffusion de l'information.

Il sera également procédé à l'installation d'un nouvel ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite.

2.1. Travaux extérieurs

Accès

Actuellement, les accès principaux sont situés en Ouest, Est et Nord. Chaque entrée est marquée par des barrières architecturales. En Ouest, l'actuel accès au péristyle par un élévateur (datant de 1990) ne donne plus satisfaction et est constamment sujet à réparation.



Figure 10. Nouvel accès Est

Il s'agira de le remplacer par l'aménagement d'une rampe en Est, en adaptant le perron constitué de trois marches, côté rue de l'Hôtel-de-Ville, ce qui permettra d'avoir un accès qui ne soit pas mécanique. L'installation d'un accès du même genre en Ouest n'est pas possible sans profondément dénaturer le pied de façade. Actuellement, il n'est pas prévu d'améliorer l'accès par la porte nord (rue de l'Hôpital), étant donné la configuration des lieux.

2.2. Enveloppe du bâtiment

Les murs

La fiche du recensement architectural n° 01387 2 50 décrit les façades en ces termes ... « La façade principale, à l'Est, tire tout son caractère d'un avant-corps central, dont l'accès est assuré par un perron de trois marches [...].

Le rez-de-chaussée est percé de trois portails en plein cintre, encadrés de quatre portes à plate-bande, surmontés d'un arc de décharge dans le tympan duquel est percé un œil-de-bœuf. Prenant appui sur cette base, huit colonnes d'un ordre dorique, dont les socles sont reliés par une balustrade, soutiennent un entablement [...] et un fronton⁵ [...]. Entre les colonnes, on a percé deux étages de fenêtres quadrangulaires [...].

La même disposition se retrouve du côté Ouest. Toutefois, le perron de huit marches, plus élevé, est aussi plus étroit, si bien qu'aux extrémités de la division centrale, les portes sont remplacées par des fenêtres. L'avant-corps, aussi proéminent qu'à l'Est, a des pilastres au lieu de colonnes, en sorte que les locaux placés derrière cette façade gagnent quelques décimètres en profondeur et sont beaucoup mieux éclairés. Les fenêtres du premier étage ont une balustrade de pierre. Sans être aussi majestueuses, les façades secondaires sont analogues aux précédentes » [...].

Il sera procédé au nettoyage et à la restauration-rénovation des parties les plus détériorées des éléments en pierre d'Hauterive. Il n'est en aucun cas question de mener une investigation aussi poussée que celle menée dans le cadre des travaux de la Collégiale. C'est fort de cette expérience que le travail sera entrepris.

Afin de réaliser ces travaux, l'ensemble du bâtiment devra être échafaudé. Pour des questions de sécurité et de protection du voisinage, cet échafaudage sera bâché. Par conséquent, l'édifice ne sera plus visible durant les travaux. À ce sujet et par souci d'embellissement d'un bâtiment échafaudé, il sera posé en décoration durant une année (temps des travaux sur les façades) des bâches en Est et Ouest, dont la réalisation sera le fruit d'une intervention artistique ou graphique, sur le thème : « Neuchâtel, art de vivre et innovation ».

⁵Il est à noter que le fronton représente Minerve et la Liberté encadrant un bouclier aux armes de la Ville. Le fronton symbolise le Commerce et l'Abondance.

Fenêtres et portes

Les fenêtres extérieures seront remplacées par des fenêtres en chêne avec vitrage isolant. Pour des questions de conservation des boiseries intérieures, les fenêtres intérieures seront seulement restaurées. La répartition des petits bois (croisillons) sera scrupuleusement respectée.

Les portes seront restaurées. L'ensemble de cette intervention sera effectué sous l'œil expert de l'OPAN (Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie).

Il est entendu que cette intervention n'a pas pour but d'isoler énergétiquement le bâtiment. En effet, ce type de construction monolithique en pierre ne se prête pas à la pose d'isolation. Le cas est identique à celui de la Collégiale. Par conséquent, la pose de vitrage isolant restera la seule intervention d'assainissement énergétique, néanmoins c'est 220 m² de vitrage qui seront remplacés.

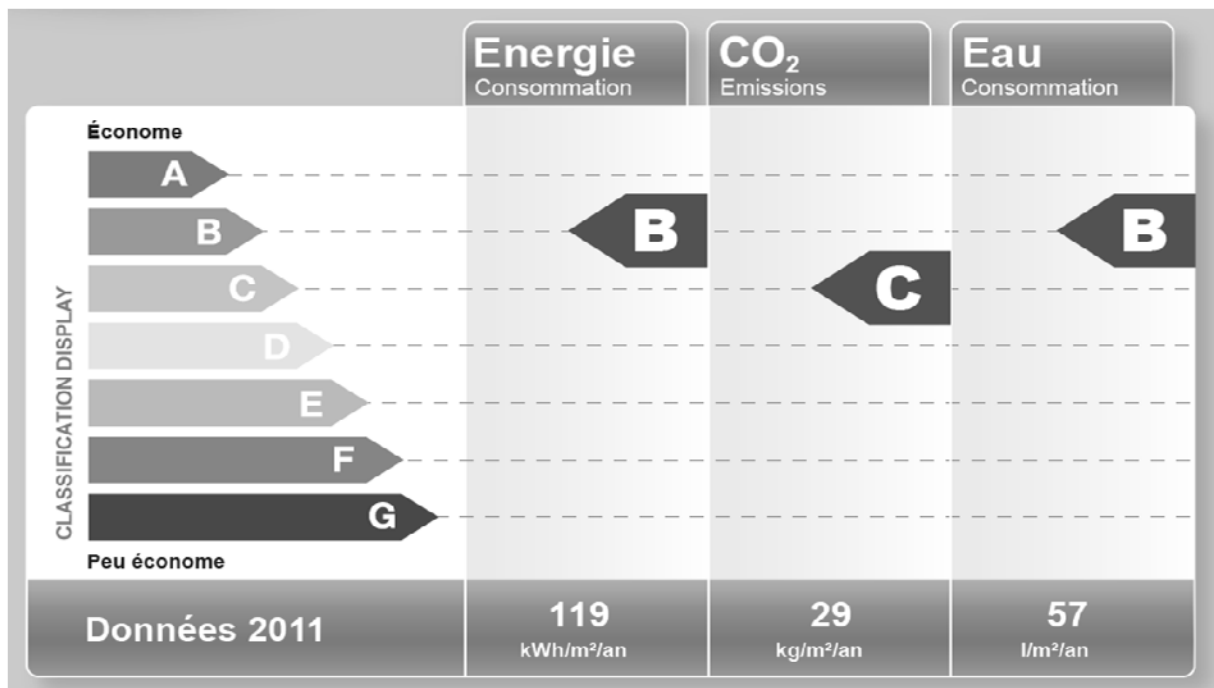


Figure 11. Etiquette Display. L'Hôtel de Ville a une étiquette B. Après travaux, l'évaluation passera à A, ce qui démontre les excellentes caractéristiques des bâtiments massifs et des constructions monolithiques.

Cette intervention permettra un gain de consommation estimé à 21'500 kWh/an d'énergie de chauffage, soit l'équivalent de 2'000 litres de mazout. La consommation totale actuelle étant de 208'000 kWh/an (saison 2012/2013), l'économie est de 10%, soit 2'600 francs/an. Nous pourrons aussi réduire les émissions de CO₂ de plus de 5 tonnes/an.

Par-delà cet aspect énergétique, c'est également le confort des usagers qui sera amélioré en limitant le rayonnement de froid lié au simple vitrage et en supprimant les infiltrations d'air.

Toiture

Étant donné les importants travaux de réfection réalisés en 1969 et la maintenance dont bénéficie le toit, il ne sera procédé qu'à des travaux d'entretien courant. Nous profiterons, pour des raisons de sécurité, de rénover plusieurs cheminées, dont la maçonnerie montre des signes de fatigue.

Mise en lumière

L'ambiance nocturne du bâtiment n'a pas été oubliée. En effet, un éclairage dit « d'embellissement » sera installé avec la possibilité de varier ce dernier en fonction des différents événements qui animeront le centre ville. Afin de minimiser l'impact énergétique, l'éclairage se fera au moyen de spots et réglettes à LED. Enfin, la problématique de la pollution lumineuse a été prise en compte. Par conséquent, cet éclairage débutera à la tombée de la nuit pour s'arrêter à minuit du dimanche au mercredi et à 2h du jeudi au samedi. La puissance sera diminuée de 30% par rapport à l'éclairage actuel, de 3500W, qui n'est installé que sur le balcon à l'est.

La charge financière de ce nouvel éclairage (investissement, entretien et consommation) sera assumée par Viteos SA dans le cadre du mandat de l'éclairage public refacturé à la Section des infrastructures et énergies. Son impact financier est estimé à environ 4'900 francs/an.

Énergie renouvelable

Nous saisissons l'opportunité offerte par ce rapport pour vous informer de notre intention de recourir, dès 2015, à la fourniture d'énergie « Areuse+ » pour les bâtiments communaux et l'éclairage public. Cette énergie, proposée par Viteos SA, est 100% renouvelable et régionale. Sa production est à 95% hydraulique et à 5% photovoltaïque. Ce passage à une fourniture d'énergie 100% renouvelable serait un signal clair et positif à la population, ainsi qu'aux entreprises et partenaires de la Ville. Cela représentera un coût annuel de l'ordre de 70'000 francs, inscrit au budget 2015 de la Section infrastructures et énergies.

2.3. L'intérieur du bâtiment

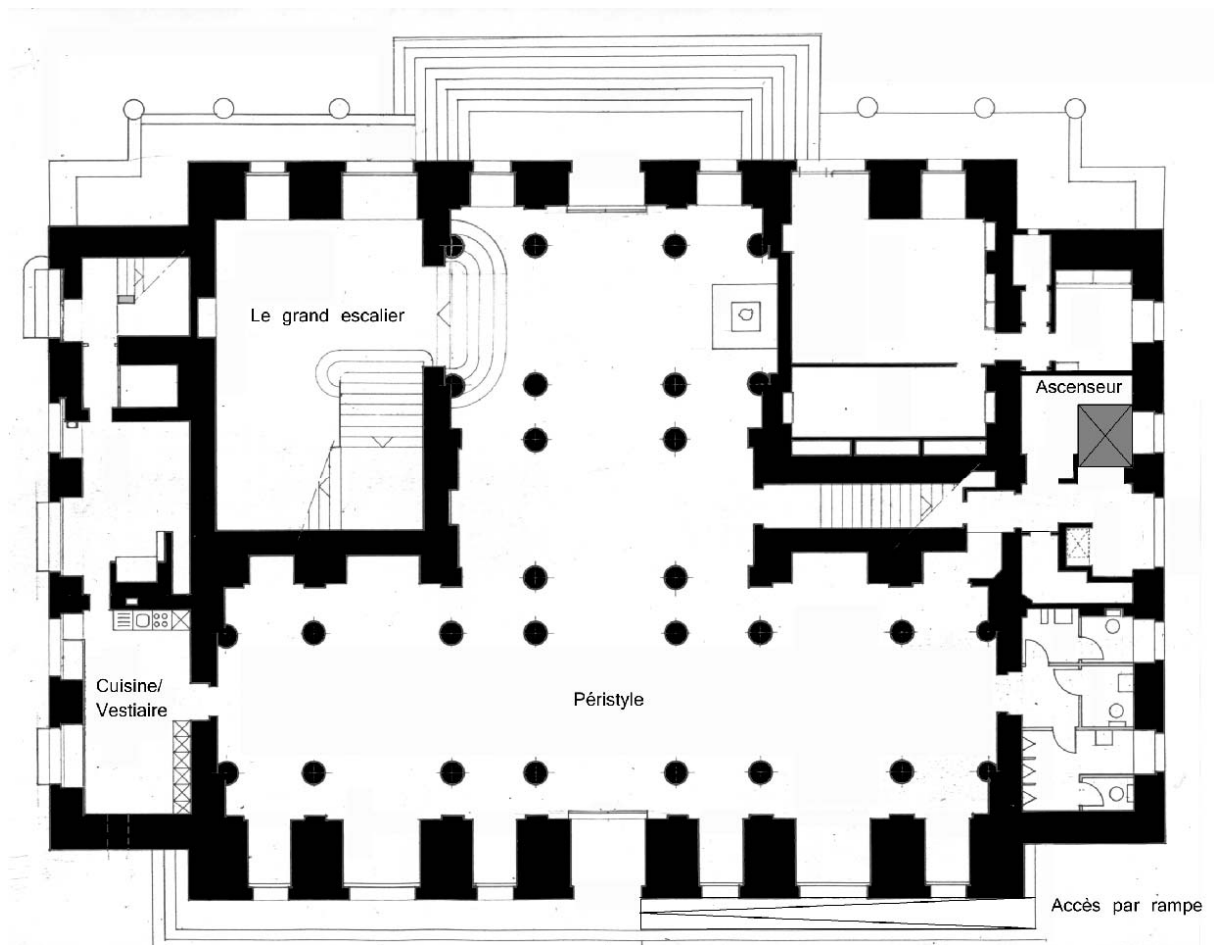


Figure 12. Plan du rez-de-chaussée (projet avec ascenseur et rampe)

La salle du Conseil général

Les boiseries et le plafond seront restaurés. Le trop célèbre parquet grinçant sera remplacé, ce dernier n'ayant aucune valeur historique. Il est également prévu le changement complet du mobilier actuel, qui sera remplacé par un mobilier contemporain. Les chaises devront pouvoir être facilement empilables, confortables et les tables devraient permettre la pose de documents. Le choix se fera en partenariat avec la Commission d'urbanisme et notre Conseil. Le Bureau de votre Autorité sera également consulté.

Il sera procédé à l'installation d'un réseau permettant l'utilisation de moyens multimédias. Nous aurons une installation mobile de « projection » composée de deux écrans sur roulettes.

Le système est prévu sans fil⁶, puisqu'une borne Wifi sera installée par le CEG. À ce sujet, nous veillerons à ce qu'une bonne pratique en matière de conception du réseau hertzien soit faite (puissance faible, fréquences adaptées et positionnement des antennes le plus éloigné possible des personnes).

Nous nous adjoindrons les services d'une société spécialisée, qui pourra apporter une cartographie complète des ondes dans les locaux équipés.

Le lustre sera déposé et reposé au Palais DuPeyrou, en remplacement du lustre actuellement en très mauvais état du salon vert. En effet, ce lustre, bien que précieux, n'est pas d'origine. Il provient d'une salle d'un château français et a été acquis en 1965 auprès d'un antiquaire neuchâtelois.

Nous profiterons du remplacement de ce lustre pour mettre en place un support technique permettant le regroupement des fonctions d'éclairage (LED) et de multimédia (sonorisation et enregistrement), sans se fixer sur les boiseries anciennes.

La salle du Conseil communal

Contrairement aux autres salles, cette dernière n'est pas de la même facture au niveau des boiseries et des décors. Par conséquent, il ne sera procédé qu'à un rafraîchissement des peintures et non pas à une restauration.

Le parquet sera rafraîchi et réparé. Les remises à niveau de l'éclairage, de l'électricité et des accès informatiques sont prévues. Le mobilier et les rideaux seront également changés.

La salle de la Charte et la salle des 40

Il sera procédé pratiquement aux mêmes travaux que ceux décrits pour la salle de votre Conseil. La différence se situera au niveau du parquet, qui sera réparé et non changé.

Concernant l'équipement multimédia, celui décrit précédemment aura l'avantage d'être mobile, donc de pouvoir être utilisable aussi dans cette salle.

⁶Concernant ce principe, nous vous renvoyons à l'aide mémoire de l'OMS « Champs électromagnétiques et santé publique » <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs304/fr/index.html>

La salle des Pas perdus

Si les principes de travaux décrits ci-avant seront ceux qui nous guideront dans les travaux, un accent tout particulier sera mis sur l'éclairage de ce lieu de transition et d'accueil.

Le péristyle

Outre les travaux de peinture, un soin particulier sera porté au problème acoustique régnant dans le péristyle. Nous nous adjoindrons les services d'un acousticien, car il s'agit d'un point complexe. Un système de sonorisation et d'enregistrement actualisé viendra compléter cette intervention.

Enfin, l'aménagement d'une cuisine, avec une zone vestiaire permettra la préparation des réceptions et autres festivités, lors des différents vernissages. Il sera également procédé à l'installation d'un système d'éclairage à basse consommation, permettant à la fois une mise en lumière des lieux, mais pouvant en tout temps compléter les installations spécifiques aux manifestations et événements.

Pour des questions d'économie d'énergie et de confort, deux sas viendront compléter les deux portes automatiques existantes en Est et Ouest. À l'instar de ce qui a été réalisé avec succès au Musée d'art et d'histoire, la Commission d'urbanisme sera consultée au sujet des modalités de concrétisation des sas.

La grande cage d'escalier

Les murs et les plafonds seront rafraîchis. Les fresques seront restaurées et une lumière adaptée sera installée.

L'ascenseur

Un nouvel ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite sera installé. L'accès se fera par le péristyle et desservira tous les étages, hormis le sous-sol et les demi-niveaux, l'accès à ces derniers n'étant techniquement pas possible sans un investissement hors norme. Les quatre locaux (environ 25m²) inutilisables par les passages de la trémie d'ascenseur seront réaménagés. Ainsi, nous trouverons la loge des huissières au sud du premier étage (en face de la salle des 40) et, un demi-niveau en dessous, un local concierge jouxtant un nouveau bloc w.-c. hommes et femmes.

3. Organisation du projet et calendrier

Comme mentionné au début du présent rapport, on distingue deux catégories de travaux, soit : les extérieurs et les intérieurs. Ces derniers se dérouleront en parallèle. En ce qui concerne les travaux extérieurs, il n'y a rien de particulier à signaler. Le déroulement se fera selon une suite logique propre à tout chantier, par rapport aux différentes interventions.

Par contre, en ce qui concerne les travaux intérieurs, ils se dérouleront aussi bien au 1^{er} étage qu'au rez-de-chaussée. Une attention particulière sera apportée aux accès des 1^{er} et 2^{ème} étages, ainsi qu'au bureau de vote. Veuillez noter que les salles du 1^{er} étage seront restaurées les unes après les autres, garantissant ainsi l'accès et l'utilisation en permanence à deux des trois salles. La restauration de la salle du Conseil général sera fractionnée en plusieurs étapes, ceci afin de garantir son utilisation.

Calendrier

Préparation à l'exécution :	automne-hiver 2014
Travaux :	printemps-été 2015-2016
Fin des derniers travaux :	été 2016

4. Finances

4.1. Subventions

Pour mémoire, nous vous rappelons que, dans le cadre des travaux de restauration-conservation de la Collégiale en étape 2, le Conseil d'État, dans son engagement, précisait que lesdits travaux seront subventionnés à hauteur de 20%, comme le prévoit la loi. Mais, vu l'importance exceptionnelle du montant de la subvention cantonale et pour garder une équité de traitement entre communes, le Canton ne subventionnera vraisemblablement pas dans l'immédiat un autre chantier de restauration d'un édifice communal.

Nous n'avons donc, contrairement à ce qui est inscrit à la planification des investissements 2014-2017, pas pris en compte la part cantonale de subvention. En effet, la décision cantonale, qui fait suite à la promesse de subventions pour la Collégiale, est venue après l'élaboration de la planification des investissements 2014-2017. La part fédérale n'est également pas prise en compte, puisque pour les mêmes raisons, la part de la Confédération n'a pas été retenue. Néanmoins, une demande sera tout de même faite au Canton.

4.2. Devis

Le devis a été réalisé sur la base d'offres et d'études. Vu la nature des travaux, il n'a pas été possible d'effectuer de comparatif en Suisse.

PRESTATIONS		CHF 3'360'000
C	INST. CHANTIER, ECHAF. (BAT.)	285'000
C0	INST. GENERALES DE CHANTIER	5'000
C1	ECHAFAUDAGES DE FACADE ET BÂCHES DECORATIVES	280'000
E	GROS OEUVRE (BATIMENT)	1'265'000
E0	DALLES, ESCALIERS, BALCONS. Rampe Est et trémie ascenseur	120'000
E1	TOITURES. Réparations ponctuelles	15'000
E4	PAROIS EXT. REZ ET ETAGES SUP. Façades et frontons	830'000
E5	FENETRES, PORTES EXTERIEURES. Nouvelles fenêtres extérieures en chêne	300'000
I	INSTALLATIONS	260'000
I0	COURANT FORT	60'000
I1	TELECOMMUNICATION. SECURITE. Moyens multimédias	120'000
I4	SANITAIRE. Assainissement wc existants et nouveaux wc	80'000
M	AMENAGEMENTS INTERIEURS (BAT.)	1'085'000
M1	CLOISONS, PORTES INTERIEURES. Création de 2 sas d'accès au péristyle	50'000
M3	REVETEMENTS DE SOLS. Réfection et changement des parquets	50'000
M4	REVETEMENTS DE PAROIS. Salles CG, CC, des 40, Charte, pas perdus et escalier	650'000
M5	PLAFONDS. Salles CG, CC, des 40, Charte, pas perdus et escalier	300'000
M7	CUISINES DOMESTIQUES. Rénovation d'un coin cuisine/bureau annexe au péristyle	35'000
Q	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	115'000
Q5	INSTAL. DE COMM. ET DE SECURITE. Mise en passe avec des clés électroniques	25'000
Q6	ENGINS DE TRANSPORT. Nouvel ascenseur	90'000
R	AMEUBLEMENT, DECORATION	250'000
R0	MOBILIER COURANT. Nouvelles chaises et tables. Restauration du mobilier	100'000
R3	LUMINAIRES. Eclairage intérieur	135'000
R4	AFFICHAGE. Signalétique et moyens d'affichage	15'000
W	HONORAIRES	Honoraires des mandataires spécialisés
		50'000
X	COMPTE D'ATTENTE	Divers et imprévus
		50'000

4.3. Financement

Vous constaterez en page 20 à l'alinéa 2 de l'article 2 du projet d'arrêté, que le crédit sera indexé avec la référence de mai 2013. En effet, cette date correspond à celle de la détermination du montant du crédit. Le montant retenu a été estimé sur la base d'un premier cahier des charges qui a été revu par la suite par notre Conseil.

Nous avons estimé opportun d'apporter des compléments à ce qui avait été prévu. Il s'agit principalement d'améliorer l'image, le confort et la sécurité de cet édifice, par la pose de bâches « décorées » durant les travaux (200'000 francs), l'assainissement des w.-c. (80'000 francs), la création de deux sas d'entrée (50'000 francs), le changement du lustre de la salle de votre Conseil (15'000 francs), l'installation d'un système d'enregistrement fixe et respectueux des lieux (20'000 francs), le changement de mobilier qui devait être seulement restauré (30'000 francs) et l'équipement de tout le bâtiment avec un système de clés électroniques (25'000 francs). Les 90'000 francs restants sont constitués d'honoraires d'ingénieurs civils et de travaux liés à la complexité de l'installation de l'ascenseur, suite à une étude préliminaire.

C'est par conséquent un montant complémentaire de 510'000 francs qui est sollicité par rapport à celui inscrit à la planification des investissements 2014-2017.

De plus et comme nous avons pu vous l'expliquer au chapitre 5.2, nous ne pouvons aujourd'hui pas compter sur des recettes de subventionnement. Par conséquent, la Commission financière sera consultée.

Comme indiqué dans ladite planification, c'est un montant de 1'300'000 francs qui est préfinancé par un prélèvement au fonds des mesures d'agglomération et de valorisation urbaine.

Investissement brut		3'360'000
Prélèvement à la réserve		-1'300'000
Investissement net de prélèvement		2'060'000
Amortissement retenu par le Service des communes	3.00%	61'800
Taux d'intérêt moyen 2014 (référence planification)	2.66%	27'398
Charge annuelle imputée à la Section de l'urbanisme		89'198

5. Conclusion

Nous avons mis les compétences et les moyens nécessaires à préparer cette intervention dans un bâtiment emblématique de Neuchâtel.

Dans cet esprit, nous vous invitons à nous autoriser d'entreprendre cette intervention, qui s'inscrit parfaitement dans la volonté politique qui est nôtre, afin de renforcer le rayonnement du centre-ville et de marquer de manière forte l'envie de nous montrer dignes de notre héritage historique et patrimonial, en cette année de célébration du 800^{ème} anniversaire de la signature de la Charte de franchises.

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à adopter le projet d'arrêté lié au présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Christine Gaillard

Rémy Voirol

Projet

Arrêté

concernant la restauration-rénovation et l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- ¹Un crédit de 3'360'000 francs est accordé au Conseil communal pour la restauration-rénovation et l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville.

²Un montant de 1'300'000 francs sera prélevé au fonds des mesures d'agglomération et de valorisation urbaine comme prévu dans la planification des investissements 2014-2017.

Art. 2.- ¹Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de l'Urbanisme au taux de 3%.

²Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland, avec la référence de mai 2013.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.